

SSIAP 1 - Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Cette formation certifiante permet d'exercer la fonction d'agent de sécurité incendie au sein d'établissements recevant du public (ERP) ou d'immeubles de grande hauteur (IGH), assurant la prévention et la sécurité incendie des personnes et des biens, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005.

Certification : Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 1 délivré par le Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer

Code RS : RS5641 (date d'enregistrement : 01/01/2022)

Durée: 75.00 heures (10.00 jours)

Profils des apprenants

- Agents ayant besoin de se spécialiser dans le domaine de la sécurité incendie

Prérequis

- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC 1 de moins de 2 ans / SST ou PSE 1, en cours de validité
- Évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante en français
- Aptitude médicale datée de moins de 3 mois (un modèle conforme à la réglementation sera fourni par l'organisme de formation) pour le personnel n'exerçant pas une fonction dans un service de sécurité incendie

Accessibilité et délais d'accès

Notre organisme veille à garantir l'égalité d'accès à ses formations pour toutes les personnes en situation de handicap. Les candidats sont invités à signaler leur situation lors de l'inscription afin que nous puissions identifier leurs besoins spécifiques et proposer les aménagements nécessaires (supports adaptés, rythme de formation modulé, accompagnement individualisé, accessibilité des locaux, formation à distance si nécessaire).

Un suivi personnalisé est assuré tout au long de la formation pour garantir un accompagnement efficace et adapté.

Pour tout renseignement, contacter notre référent handicap à l'adresse contact@a3fexpertises.fr ou au 05 34 47 13 96.

Délais d'accès : 15 jours

Objectifs pédagogiques

- L'objectif de la certification SSIAP 1 est l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires pour assurer la sécurité des biens et des personnes dans les Établissements Recevant du Public (ERP) et dans les Immeubles de Grande Hauteur (IGH).
- Dans le respect de la législation et de la réglementation, des procédures et des consignes, l'agent sécurité incendie s'assure du maintien en condition opérationnelle de l'ensemble des dispositifs de sécurité incendie de l'établissement. Il assure le secours à victime et l'assistance à personnes des personnes de l'établissement.

Contenu de la formation

- Le feu et ses conséquences (6H00)

- Le feu
- Comportement au feu
- Sécurité incendie (17H00)
 - Principes de classement des établissements
 - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
 - Desserte des bâtiments
 - Cloisonnement d'isolation des risques
 - Évacuation du public et des occupants
 - Désenfumage
 - Éclairage de sécurité
 - Présentation des différents moyens de secours
- Installations techniques (9H00)
 - Installations électriques
 - Ascenseurs et nacelles
 - Installations fixes d'extinction automatique
 - Colonnes sèches et humides
 - Système de sécurité incendie
- Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18H00)
 - Le service de sécurité
 - Présentation des consignes de sécurité et main courante
 - Poste de sécurité
 - Rondes de sécurité et surveillance des travaux
 - Mise en œuvre des moyens d'extinction
 - Appel et réception des services publics de secours
 - Sensibilisation des occupants
- Concrétisation des acquis (17H00)
 - Visites applicatives
 - Mises en situation d'intervention
- Examen (7H00)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

1 responsable pédagogique , 1 formateur habilité

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Avoir suivi la formation en intégralité
- Quizz d'entraînement en salle
- Mises en situations d'intervention

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation
- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence
- Questions orales ou écrites (QCM)

- Mises en situation
- Formulaires d'évaluation de la formation
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Modalités de Certification

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé.

Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à nouveau l'emploi.

Prix : Nous consulter

Programme mis à jour le : 13 novembre 2025